



## Commissariat général au développement durable

# Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2019

JUIN 2020

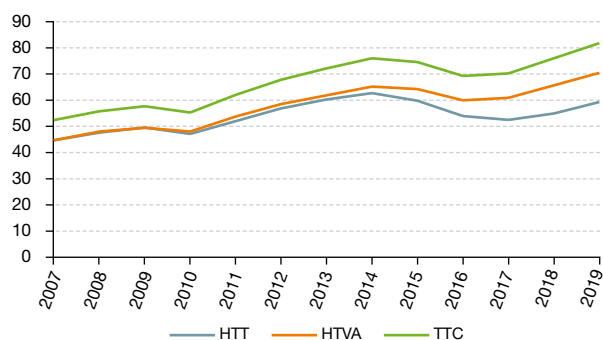
En 2019, le prix moyen TTC du gaz naturel facturé aux ménages français s'élève à 82 €/MWh PCS (pouvoir calorifique supérieur), en hausse de 7,6 % par rapport à 2018. Cette hausse semble toutefois en grande partie liée à un décalage temporel entre les consommations et les facturations. En effet, une partie de la forte hausse des tarifs de la fin de l'année 2018 n'a été facturée aux consommateurs qu'au début de l'année 2019. Les ménages français paient le gaz plus cher en moyenne que ceux du reste de l'Union européenne, où les prix présentent toutefois une variabilité importante entre pays. Pour les entreprises, le prix hors TVA du gaz se stabilise en France en 2019 et reste inférieur à son pic de 2013. Les entreprises consommant les plus gros volumes bénéficient de prix sensiblement plus bas que les petits consommateurs et cet écart tend à s'accroître. Le prix du gaz pour les entreprises en France est supérieur à la moyenne européenne mais plus bas que celui observé en Italie et dans les pays d'Europe du Nord.

### LE PRIX MOYEN DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ RÉSIDENTIEL FRANÇAIS AUGMENTE EN 2019

En 2019, le prix moyen TTC du gaz naturel sur le marché résidentiel en France s'élève à 82 €/MWh PCS, en progression

#### Graphique 1 : évolution du prix du gaz naturel pour les ménages en France

En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

de 7,6 % par rapport à 2018 (graphique 1). Cette hausse est principalement portée par celle du prix HTT, qui augmente de 8,5 % pour atteindre 59 €/MWh PCS en 2019. Cette hausse semble toutefois en grande partie liée à un décalage temporel entre les consommations et les facturations, en raison des systèmes de facturation par acomptes et régularisations (voir méthodologie). En effet, les tarifs réglementés de vente (TRV), qui représentent encore plus du tiers de la consommation résidentielle, ainsi que les prix des offres de marché indexées sur ces derniers ont fortement crû en fin d'année 2018 et une partie de cette hausse n'a été facturée aux consommateurs qu'au début de l'année 2019. De manière symétrique, la baisse observée en fin d'année 2019 a été en partie reportée sur les factures de 2020. En outre, le mécanisme de couverture des TRV mis en place au premier semestre 2019 puis le changement de la formule tarifaire au second semestre, afin d'en lisser les variations, ont pu avoir pour conséquence une incomplète répercussion de la baisse des prix du gaz sur les marchés internationaux dans les TRV.

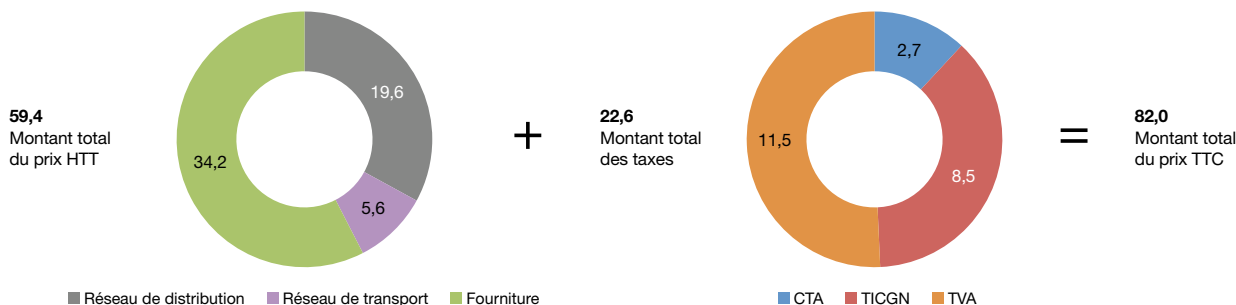
La majeure part du prix HTT est constituée des coûts d'approvisionnement et de commercialisation (composante « fourniture » comprenant aussi les coûts du stockage et les coûts des certificats d'économie d'énergie), qui représentent 34 €/MWh PCS (graphique 2). La part complémentaire du prix HTT, qui s'élève à 25 €/MWh PCS, correspond au coût d'acheminement. Ce coût est imputable à l'utilisation du réseau de distribution, payée via l'accès des tiers aux réseaux de distribution (ATRD), pour 20 €/MWh PCS, soit 24 % du prix TTC, et à celle du réseau de transport, payée via l'accès des tiers aux réseaux de transport (ATRT), pour 6 €/MWh PCS, soit 7 % du prix TTC.

Les taxes hors TVA payées par les ménages représentent, quant à elles, 11 €/MWh PCS en 2019. Elles sont constituées aux trois quarts de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN), dont le taux est resté inchangé à 8,45 €/MWh depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. À la TICGN s'ajoute, pour le quart restant, la contribution tarifaire d'acheminement (CTA), qui s'élève en moyenne à 3 €/MWh en 2019. Ces taxes hors TVA augmentent modérément en 2019 (+ 2,4 %), du fait de la hausse de la CTA. Quasiment négligeables jusqu'en 2014, elles avaient fortement augmenté jusqu'en 2018, principalement sous l'effet de la TICGN, en raison de la montée en charge de la composante carbone intégrée aux accises énergétiques.

## Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2019

**Graphique 2 : décomposition du prix TTC du gaz naturel pour les ménages en France en 2019**

En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

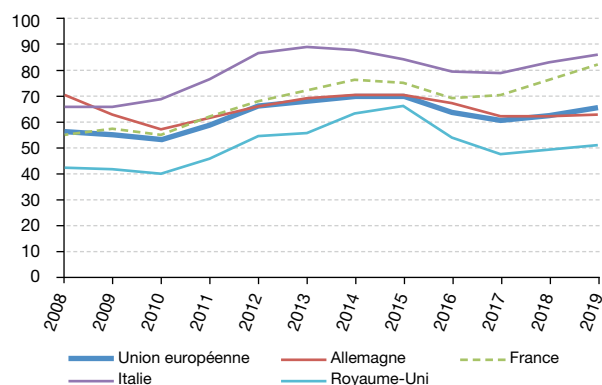
La TVA, qui s'applique au taux normal sur la part variable du prix HTVA et au taux réduit de 5,5 % sur sa part fixe (abonnement et CTA), représente 11 €/MWh PCS, soit 14 % du prix TTC.

### LES MÉNAGES FRANÇAIS PAIENT LE GAZ PRÈS D'UN QUART PLUS CHER, EN MOYENNE, QUE CEUX DU RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2019, le prix moyen TTC du gaz sur le marché résidentiel s'élève à 67 €/MWh PCS dans l'Union européenne. La France, avec un prix supérieur de 23 %, se classe au 20<sup>e</sup> rang (sur 25 États membres) par ordre croissant de prix (graphique 3). Depuis 2016, cet écart a progressivement triplé, passant de 5 €/MWh PCS (avec quasiment le même niveau de taxes que la moyenne européenne) à 15 €/MWh PCS en 2019 (dont 5 €/MWh PCS liés aux taxes). Le gaz est notamment moins cher pour les ménages au Royaume-Uni (51 €/MWh PCS), pays producteur de gaz, en Allemagne (63 €/MWh PCS) et dans tous les pays d'Europe de l'Est. Le prix payé par les ménages est en revanche plus élevé dans la plupart des pays d'Europe du Sud et du Nord, notamment en Espagne et en Italie (86 €/MWh PCS) et en Suède et aux Pays-Bas (52 €/MWh PCS) notamment.

**Graphique 3 : évolution du prix TTC du gaz naturel pour les ménages dans l'Union européenne**

En €/MWh PCS



Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

Les écarts entre pays s'expliquent à la fois par les coûts de fourniture (en fonction notamment de la distance aux pays producteurs), ceux d'acheminement (pouvant dépendre de l'âge du réseau, de sa taille rapportée au niveau de la consommation, etc.) et la fiscalité. La France est ainsi pénalisée par un certain éloignement de ses principaux pays fournisseurs (Norvège, Russie, Pays-Bas, Algérie, Nigeria, Qatar) ainsi que par des coûts d'acheminement relativement élevés du fait d'une densité et d'une consommation de gaz par habitant plus faibles que la moyenne européenne. Le prix hors toutes taxes en France est ainsi 23 % plus élevé que dans l'ensemble de l'Union européenne. Par ailleurs, les taxes totales en France, 23 €/MWh PCS en 2019, sont supérieures de 25 % à la moyenne européenne. Elles sont aujourd'hui plus élevées qu'au Royaume-Uni (5 €/MWh PCS), en Allemagne (16 €/MWh PCS) et en Espagne (21 €/MWh PCS), mais moins qu'en Italie (30 €/MWh PCS), en Suède et aux Pays-Bas (52 €/MWh PCS) notamment.

### LE PRIX DU GAZ PAYÉ PAR LES ENTREPRISES EST D'AUTANT PLUS BAS QUE LEUR CONSOMMATION EST ÉLEVÉE

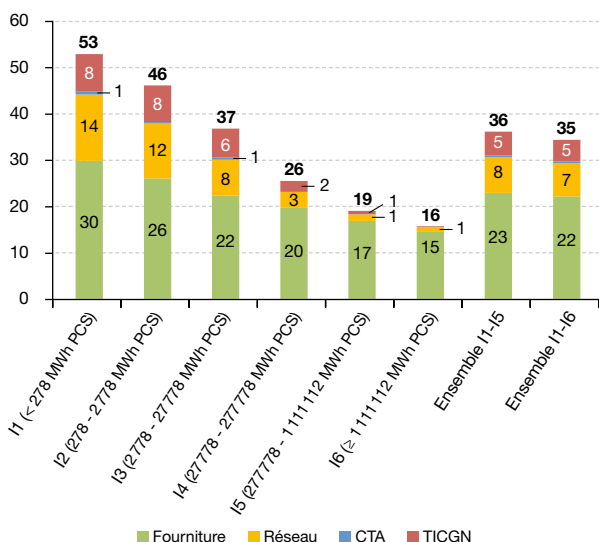
Les entreprises françaises paient le gaz à un prix moyen hors TVA de 35 €/MWh PCS en 2019 (graphique 4). Ce prix se compose de 64 % de coût de fourniture (y compris commercialisation et stockage), 21 % de coût d'acheminement et 15 % de taxes. La taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) représente 93 % de ces dernières et la contribution au tarif d'acheminement (CTA) 7 %. Le coût d'acheminement est, quant à lui, imputable à 43 % au réseau de transport et 57 % au réseau de distribution.

Le prix moyen masque une forte hétérogénéité selon le niveau de consommation des entreprises. Les moins consommatrices paient le gaz environ trois fois plus cher que les plus consommatrices. Ces dernières, qui ont davantage de pouvoir de négociation vis-à-vis des fournisseurs, peuvent aussi bénéficier, sous certaines conditions, d'un taux réduit de TICGN et supportent de moindres coûts d'acheminement. Une réduction des tarifs d'utilisation des réseaux de transport et de distribution est en outre accordée aux entreprises dites « gazo-intensives », qui consomment au moins 4 kWh de gaz par euro de valeur ajoutée et dont le secteur est ouvert à la concurrence internationale.

## Prix du gaz naturel en France et dans l'Union européenne en 2019

**Graphique 4 : décomposition du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France en 2019**

En €/MWh PCS



Note : les clients non résidentiels sont répartis suivant des tranches de consommation annuelle I1 à I6, définies par le règlement européen sur la transparence des prix du gaz et de l'électricité.

Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

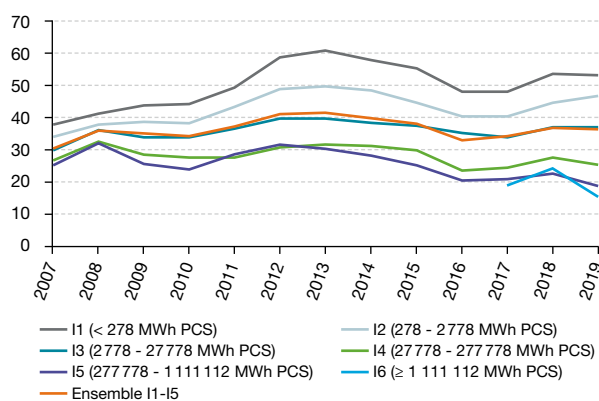
### LE PRIX MOYEN PAYÉ PAR LES ENTREPRISES FRANÇAISES SE STABILISE EN 2019

Après avoir rebondi en 2017 (+ 4,0 %) et 2018 (+ 7,7 %), le prix moyen hors TVA payé par les entreprises françaises (celles consommant moins de 1 111 GWh PCS par an) se stabilise en 2019 à 36 €/MWh PCS (graphique 5). Le prix HTT se maintient à 31 €/MWh, dans un contexte de baisse du prix de gros. Quant aux taxes, elles restent proches de 6 €/MWh, le taux plein et les taux réduits de TICGN restant inchangés en 2019.

Le prix hors TVA reste inférieur à son pic atteint en 2013 (41 €/MWh PCS). Malgré la hausse des taxes, il avait en effet

**Graphique 5 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises en France par niveau de consommation**

En €/MWh PCS



Source : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité

très fortement décru entre 2013 et 2016, principalement sous l'effet d'une forte baisse du prix de gros liée au développement du gaz de schiste, à la chute des cours du pétrole et au faible développement économique en Europe et en Asie. Par ailleurs, les écarts de prix entre les entreprises les plus consommatrices et les autres tendent à s'accroître, notamment sous l'effet des mesures prises par le Gouvernement pour limiter les prix payés par les entreprises fortement consommatrices. Entre les entreprises consommant moins de 0,3 GWh PCS et celles consommant de 278 à 1 111,1 GWh PCS, l'écart de prix a plus que doublé entre 2007 et 2019, passant de 13 €/MWh PCS à 34 €/MWh PCS.

### LES ENTREPRISES PAIENT LE GAZ PLUS CHER EN FRANCE QUE DANS LE RESTE DE L'UNION EUROPÉENNE

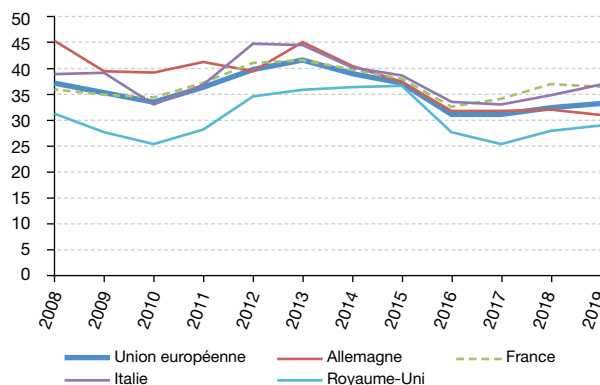
Les entreprises françaises paient un prix (hors TVA) supérieur de 9 % à ceux pratiqués, en moyenne, dans l'Union européenne (sur le champ des entreprises consommant moins de 1 111,11 GWh PCS par an) - (graphique 6). Le gaz naturel consommé à des fins professionnelles est notamment plus cher en France (36 €/MWh PCS par an) qu'au Royaume-Uni (29 €/MWh PCS), en Allemagne (31 €/MWh PCS) et en Espagne (34 €/MWh PCS). Le prix moyen en France est toutefois inférieur à celui observé en Italie (37 €/MWh PCS) et dans les pays d'Europe du Nord, le maximum étant atteint en Finlande (57 €/MWh PCS). Le prix HTT pour les entreprises est plus élevé en France (31 €/MWh) qu'en Allemagne et au Royaume-Uni (27 €/MWh) mais au même niveau qu'en Espagne et en Italie.

Quant aux taxes, elles sont en moyenne en France (6 €/MWh) au même niveau qu'en Italie et plus importantes qu'en Allemagne (4 €/MWh), en Espagne et au Royaume-Uni (2 €/MWh).

L'écart de prix hors TVA entre la France et l'Union européenne s'explique, pour les trois quarts, par un prix HTT supérieur de 8 % et, pour le quart restant, par des taxes 15 % plus élevées en France. Les taxes ont augmenté beaucoup plus rapidement en France que dans l'Union européenne ces dernières années, même si 2019 marque un coup d'arrêt avec le gel de la TICGN.

**Graphique 6 : évolution du prix hors TVA du gaz naturel pour les entreprises dans l'Union européenne**

En €/MWh PCS



Champ : sites non résidentiels consommant moins de 1 111,11 GWh PCS par an (tranches I1-I5).

Sources : SDES, enquête transparence des prix du gaz et de l'électricité ; Eurostat

## MÉTHODOLOGIE

Les données proviennent de l'enquête semestrielle sur les prix de l'électricité et du gaz menée par le service des données et études statistiques (SDES) ainsi que d'enquêtes similaires conduites dans les autres États membres de l'Union européenne, en application du règlement n° 2016/1952 sur les statistiques européennes concernant les prix du gaz et de l'électricité. Les prix sont exprimés en euros par mégawattheure en pouvoir calorifique supérieur (€/MWh PCS).

Le gaz consommé par les centrales thermiques pour la production d'électricité seule ou la production cogénérée d'électricité et de chaleur est exclu du champ du règlement ainsi que le gaz consommé pour un usage non énergétique. Le règlement classe par ailleurs les chaufferies collectives d'immeubles résidentiels dans le champ non résidentiel, ce qui constitue une différence avec la publication du *Bilan énergétique de la France* et explique les écarts de prix entre ces deux publications pour le secteur résidentiel.

Le champ géographique de l'enquête française est la France métropolitaine hors Corse. Chypre et Malte ne disposent pas de réseaux de gaz naturel. La Finlande ne communique pas les prix du gaz naturel relatifs à la consommation résidentielle, qui est très faible.

Dans l'enquête, chacun des principaux fournisseurs renseigne, selon des tranches de consommation, les volumes consommés par l'ensemble de ses clients (qu'ils souscrivent à un tarif réglementé ou à un tarif libre) et les facturations correspondantes au cours du semestre. Le rapport des deux, après agrégation des chiffres des fournisseurs, donne un prix moyen unitaire du gaz par tranche de consommation.

Pour la France, depuis 2017, le prix annuel est directement estimé à partir des données annuelles renseignées par les fournisseurs, alors que jusqu'en 2016 il était calculé comme la moyenne des prix semestriels. L'enquête fournit également les composantes du prix liées respectivement à la fourniture, à l'utilisation du réseau (coût d'acheminement) et aux taxes,

en détaillant ces dernières ainsi que le partage du coût d'acheminement entre distribution et transport. Les coûts de commercialisation, du stockage et d'utilisation des terminaux méthaniers sont inclus dans la composante « fourniture » du prix. Le coût de raccordement initial n'est pas pris en compte dans le prix.

Pour les entreprises, l'analyse porte sur le prix hors TVA et non le prix TTC car la TVA est récupérable. L'enquête a été étendue, en 2017, aux entreprises consommant plus de 1 111,11 GWh PCS par an. Ces très gros consommateurs sont toutefois exclus de la comparaison européenne, les données correspondantes n'étant pas encore disponibles pour tous les États membres.

Il peut y avoir un certain décalage temporel entre les barèmes des tarifs réglementés de vente (TRV) ou des offres de marché affichés par les fournisseurs et les prix issus de cette enquête. Les montants renseignés par les fournisseurs peuvent en effet reposer sur des factures d'acomptes dans les cas où la facture de régularisation n'a pas encore été émise.

Eurostat publie des résultats semestriels par tranche de consommation pour tous les pays de l'UE sur son site [ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database](http://ec.europa.eu/eurostat/web/energy/data/database) (rubrique « Statistiques de l'énergie – prix »). Afin de comparer les prix annuels entre pays, il est nécessaire de synthétiser en un prix unique les prix des différentes tranches au cours des deux semestres. Pour cela, en l'absence de volumes de consommation des autres pays européens, c'est la structure de consommation française qui est utilisée. Le prix moyen calculé pour l'Allemagne est donc celui que l'on obtiendrait si on appliquait à la consommation française les prix pratiqués en Allemagne. Pour les pays où les prix des tranches hautes de consommation n'ont pu être renseignés faute de client, le prix est imputé en tenant compte de la moyenne européenne.

Pascal LÉVY, SDES

Dépôt légal : juin 2020  
ISSN : 2557-8510 (en ligne)

Directrice de publication : Béatrice Sédillot  
Coordination éditoriale : Amélie Glorieux-Freminet  
Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours

# Commissariat général au développement durable

Service des données et études statistiques  
Sous-direction des statistiques de l'énergie  
Tour Séquoia  
92055 La Défense cedex  
Courriel : [diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:diffusion.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

[www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr](http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr)

